

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/10/103

Objet : 103 - Contrat VN 26033 – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public portant sur la gestion et l’exploitation du centre aquatique

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par le groupement SAS MISSION H2O / SARL C5P / SELARL CHAMMING’S Avocats,

Décide

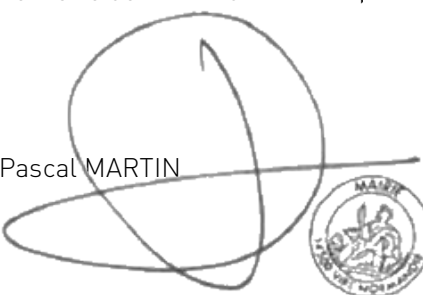
- De signer le contrat n° VN 26033 – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public portant sur la gestion et l’exploitation du centre aquatique avec le groupement SAS MISSION H2O / SARL C5P / SELARL CHAMMING’S Avocats dont le mandataire est l’entreprise SAS MISSION H2O, SIRET 479 624 470 00049, 20 Rue du Commandant Mouchotte – 75014 PARIS – ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d’augmentation).

Le montant du contrat est de 48 763,00 € HT pour une durée de 2 ans maximum.

Fait à Vire Normandie, le 16 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261019-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Décision du Maire n°2026/10/103 du 16 octobre 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication